

SYNDICAT  
INTERDÉPARTEMENTAL  
DE L'EAU SEINE AVAL

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Sidesa

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
DE L'EAU SEINE AVAL

# Depuis plus de 55 ans au service des collectivités

**Créé en 1961, le Syndicat InterDépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA) est un syndicat mixte regroupant les collectivités compétentes en eau, assainissement et ruissellement.**

**Fort d'une expérience technique et juridique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et disposant de relations privilégiées avec les partenaires des collectivités (État, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Général, exploitants, maîtres d'oeuvre, collectivités territoriales...), le SIDESA propose des conseils et une assistance à maîtrise d'ouvrage à forte valeur ajoutée.**



# Le Syndicat InterDépartemental de l'Eau Seine Aval



## Les collectivités adhérentes du Sidesa

90 adhérents au 1<sup>er</sup> janvier 2017



# Les temps forts 2017



## Renouvellement des instances en 2017

Le 25 septembre 2017, le SIDESA a procédé au renouvellement de ses instances. Monsieur Laurent VASSET, Président du SMAEPA de la région de Valmont, 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Agglo Fécamp Caux Littoral et Maire d'Angerville-La-Martel, a été élu Président du SIDESA. Lors de la séance, il a aussi été procédé à l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau.

### PRÉSIDENT du SIDESA

M. Laurent VASSET



### VICE-PRÉSIDENTS du SIDESA

#### 1<sup>er</sup> Vice-président

M. Pierre VAN DE VYVER

#### 2<sup>ème</sup> Vice-président

M. Didier FERON

#### 3<sup>ème</sup> Vice-président

M. Georges MOLMY

#### 4<sup>ème</sup> Vice-président

M. Dany LELONG

#### 5<sup>ème</sup> Vice-président

M. Antoine SERVAIN

### BUREAU du SIDESA

M. André BAYART

M. Michel LEJEUNE

Mme Nathalie THIERRY

M. Daniel FREBOURG

Mme Annie PIMONT

Mme Chantal BENOIT

M. Hervé GUERARD

M. Daniel SOUDANT

M. Guy BURETTE

M. Gérard LEGAY

M. Emmanuel DE BAILLIENCOURT

M. Philippe DION



## Étude de faisabilité d'un syndicat départemental d'eau et d'assainissement

Dans le cadre de la réflexion prévue par le SDCI, le SIDESA a mené une étude sur la possibilité de confier à un syndicat départemental les compétences eau potable et assainissement.

A l'issue de cette étude, les membres du Bureau :

- d'une part, ont constaté que le SIDESA était le porteur naturel d'une telle structure ;
- d'autre part, ont proposé que le SIDESA, en sus de ses compétences actuelles, limite la prise de nouvelles compétences aux seules protection et sécurisation de la ressource en eau potable, laissant au niveau local la production et la distribution ainsi que l'assainissement.

L'objectif de ce projet était de poursuivre à une échelle départementale la protection de la ressource, d'harmoniser les pratiques, de renforcer la cohésion territoriale, d'améliorer la qualité de l'eau potable produite et d'en sécuriser la distribution pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et plus encore de demain, en termes de qualité et de quantité.

Le SIDESA a ainsi organisé une quinzaine de réunions de secteur en août et septembre 2017 afin de présenter le projet de modification des statuts du SIDESA et de recueillir avis et suggestions des collectivités adhérentes.

Ces réunions ont mis en évidence le souhait de la majorité des membres du SIDESA que ses missions perdurent.

Attentif à cette volonté des adhérents, le Bureau a décidé d'enrichir les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage du SIDESA, sans transfert de compétences eau et assainissement à l'échelle départementale.



# Moyens financiers



## Les membres adhérents doivent acquitter une cotisation annuelle

Toute collectivité adhérente est soumise au règlement de la partie fixe de la cotisation.

Seules les collectivités adhérentes compétentes en eau potable et/ou assainissement collectif sont redevables, en plus de la part fixe, de la part proportionnelle.

En 2017, le montant de la **part fixe** des cotisations est fixé à **425** euros.

Le montant de la **part proportionnelle** des cotisations est fixé à **0,012** €/m<sup>3</sup> d'eau vendus (hors m<sup>3</sup> concernant la vente d'eau en gros à d'autres collectivités).

Il existe des règles de plafonnement de la part proportionnelle :

- plafonnement à 15 000 € annuels de 1 250 000 à 6 millions de m<sup>3</sup> vendus
- plafonnement à 26 000 € annuels au-delà de 6 millions de m<sup>3</sup> vendus

Par exemple, pour une collectivité ayant vendu **50 000 m<sup>3</sup>** d'eau, la cotisation s'élève à **1 025 €**.  
(425 € de part fixe + 50 000 x 0,012 soit 600 € de part proportionnelle)

## En 2017

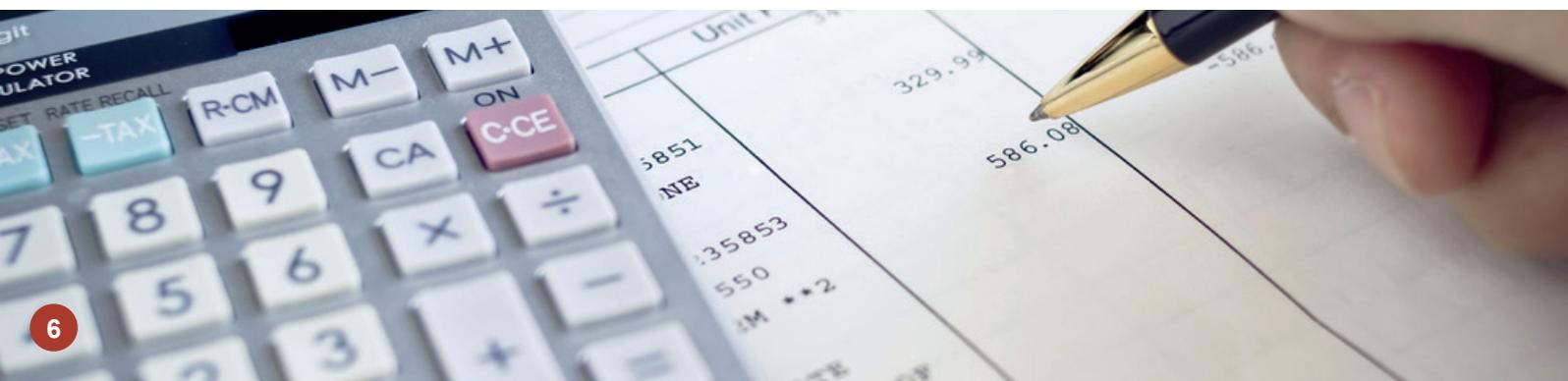
**32 896 820 m<sup>3</sup>**

Facturés



**331 342 €**

Titres émis





## Le budget

### Résultat exercice 2017



#### FONCTIONNEMENT

Recettes 657 030,55 €

Dépenses 708 352,24 €

**Résultat** -51 321,69 €



#### INVESTISSEMENT

Recettes 45 779,92 €

Dépenses 18 411,42 €

**Résultat** 27 368,50 €

**Résultat cumulé exercice 2017 :**

**- 23 953,19 €**

### Résultat cumulé en fin d'exercice



#### FONCTIONNEMENT

Reprise excédent  
résultat au 01/01/2017 90 174,06 €

Résultat 2017 - 51 321,69 €

**Résultat cumulé  
au 31/12/2017** 38 852,37 €



#### INVESTISSEMENT

Reprise excédent  
résultat au 01/01/2017 - 29 175,10 €

Résultat 2017 27 368,50 €

**Résultat cumulé  
au 31/12/2017** - 1 806,60 €

**Résultat 2017 avec reprise des résultats antérieurs :**

**38 852,37 € - 1 806,60 € = 37 045,77 €**

# Les activités en 2017

Le SIDESA a participé à de nombreux groupes de réflexion, journées d'études et événements.



## La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)



**Les groupes de travail et journées d'études de la FNCCR ont permis de défendre la position des structures rurales**

**Les sujets abordés en 2017 sont les suivants :**

### Eau potable

- Sécurité des services publics d'eau potable : Plan Vigipirate et législation relative aux installations et opérateurs d'importance vitale, Plans de gestion de la sécurité sanitaire (PGSSE), Sécurité des systèmes d'information des collectivités et opérateurs, Obligations de transparence et enjeux de sécurité
- Protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses

### Assainissement

- Contrôle des installations d'ANC de plus de 20 EH
- Inventaire et gestion patrimoniale du service public de gestion des eaux pluviales urbaines

### GEMAPI

- La compétence GEMAPI comme outil d'aménagement des territoires

### Administratif et financier

- Financement et maîtrise d'ouvrage des extensions et des renforcements des réseaux
- Travaux à proximité des réseaux sensibles : Cartographie et Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

### Nous avons également été sollicités par la FNCCR sur des problématiques particulières :

- Clauses contractuelles des conventions de recouvrement de fonds publics par le délégataire de service public
- Participation au Comité d'Orientation Stratégique des Services publics d'eau et d'assainissement
- Recensement des situations de contamination accidentelle des réseaux de distribution d'eau par retour d'eau
- Branchements publics en plomb et traitement aux orthophosphates
- Valorisation agricole des boues d'épuration
- Protection de la ressource en eau et filières agricoles
- Consultation sur les modifications de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif
- Consultation sur les projets de Stratégies d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)
- Consultation sur des projets de décret et arrêtés relatifs aux travaux réalisés à proximité de réseaux sensibles pour la sécurité

**Le SIDESA participe aux côtés de la FNCCR à la rédaction de la norme S70-003 relative aux travaux à proximité des réseaux (DT/DICT) et également à celle relative à la détection de l'amiante dans les canalisations.**



**Le SIDESA représente la FNCCR dans un groupe de travail du COSEI (Comité Stratégique des Eco-Industries) qui traite des rapports entre ingénierie publique et ingénierie privée afin de faire valoir et promouvoir la qualité des actions des collectivités.**



### Le réseau Idéal



**Le SIDESA a participé à des formations et évènements organisés par le réseau Idéal :**

<p>2 h 130 participants Etude des risques, Mise à niveau et Contrôle des Equipements Yolande LEMOINE, Sébastien ZAUISE et 122 participants ont été formés.</p>	<p>6 h 66 participants Les toitures végétalisées : une solution robuste qui résout de nombreux problèmes Murielle COUSSEAU, Anne-Laure TARBIE et 64 participants ont été formés.</p>	<p>2 h 90 participants 4 ans de suivi in situ sur la micro station Oxyfix, la synthèse des résultats Olivier CAQUIS, Aurélien HETEAU et 83 participants ont été formés.</p>	<p>2 h 96 participants Le concept de smart city est-il uniquement réservé aux métropoles ou aux grandes villes ? Valérie MEYER, Stéphanie SEITZ et 94 participants ont été formés.</p>	<p>2 h 63 participants Impayés d'eau : les différents leviers d'optimisation du recouvrement Claire ROCHELLE et 62 participants ont été formés.</p>	<p>2 h 163 participants Analyse de Risque de Défaillance (ARD) : rappel des obligations pour le maître d'ouvrage d'une station d'épuration, présentation d'une... Alexis DOULLET, Jean Ignace BLISSON et 151 participants ont été formés.</p>
<p>1 h 195 participants Evolution de la réforme DT-DICT: éclairage juridique du décret du 17 juin 2014 Patricia BULAN, Yvona TOPILASCOU et 193 participants ont été formés.</p>	<p>2 h 78 participants Quel mode de gestion des services d'eau et d'assainissement ? Nadia Karameh, Fatiha TARRADE et 70 participants ont été formés.</p>	<p>2 h 40 participants Quelles responsabilités juridiques des réseaux : usine et réseaux extérieurs ? Aurélien BOYER, Alexis DESAY et 38 participants ont été formés.</p>	<p>2 h 123 participants Leptospirose, une maladie en réémergence : quels sont vos agents concernés et comment les protéger ? Alexandra PRINS, Denis MOUGEL et 121 participants ont été formés.</p>	<p>2 h 100 participants Décarbonation collective, des bénéfices pour tous : consommateurs, environnement et collectivités. Valérie DE FLORES, Emeline HUSSON et 95 participants ont été formés.</p>	<p>2 h 107 participants Les travaux de l'ASTEE sur la gestion patrimoniale. Volet IV : Comptabilité Analytique et analyse des coûts. Eloïse HUSOULET, Eric FILLAT et 105 participants ont été formés.</p>

- Harmonisation des politiques tarifaires dans le cadre d'un transfert de compétences
- Performance mutualisation et ouverture : les réseaux connectés au service de la ville intelligente
- Décret fuite de 2012 : où en sommes-nous ? Où allons-nous ?
- Nouvelle défense incendie : Etude de risques Mise à niveau & contrôle des équipements
- Evolution de la réforme DT-DICT
- L'observatoire des SP d'eau & d'assainissement : un nouvel outil de collecte plus performant en 2017
- Observatoire des services : la gestion du référentiel
- Se comparer pour mieux se connaître Observatoire d'eau potable : repères et pistes d'amélioration pour les collectivités
- Quelles solutions pour lutter efficacement contre le vieillissement des forages ?





**Le SIDESA a assisté au 18<sup>ème</sup> carrefour de l'eau qui a eu lieu à Rennes les 25 et 26 janvier 2017.**

Le Carrefour des Gestions Locales de l'Eau : organisé par IDEAL Connaissances, est le rendez-vous annuel de référence pour tous les professionnels de l'eau : décideurs publics, collectivités locales, opérateurs publics, monde associatif, communautés scientifique. Il fédère chaque année les acteurs publics et privés du secteur grâce à une programmation complète, au coeur de l'actualité et des problématiques de terrain.



### Les groupes de réflexion nationaux et régionaux



**Le SIDESA est signataire de la charte qualité et intervient lors des réunions de la charte qualité pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Il prépare les journées techniques annuelles de promotion.**

**En 2017, la journée technique portait sur « L'Amiante-ciment dans les canalisations : Un héritage à gérer ». Le SIDESA y a notamment présenté les obligations et responsabilités des maîtres d'ouvrage en matière d'intervention sur les ouvrages en amiante-ciment.**



**Le SIDESA est membre de l'observatoire normand des DT-DICT.**



**Après avoir contribué en 2016 à la réalisation de l'étude relative au renouvellement des réseaux en Normandie, le SIDESA organisera en 2018 une journée technique sur le renouvellement des réseaux.**



**Le SIDESA est intervenu à la demande du CNFPT lors de la journée d'actualité « Transfert des compétences eau et assainissement à une intercommunalité », notamment sur les impacts de la loi NOTRe sur les services d'eau et d'assainissement et sur le patrimoine et les contrats.**



# La communication



## Information



### Le site internet [www.sidesa.fr](http://www.sidesa.fr)



Le site internet du SIDESA a été mis à jour tout au long de l'année.

Les sujets importants (veille juridique, consultations, enquêtes, invitations) font l'objet d'une diffusion aux adhérents via une newsletter.

**Afin de valoriser le contenu du site Internet, l'abonnement au journal et l'accès aux articles du site ont été mis en accès restreint (limitation de lecture des articles).**

**Les collectivités non adhérentes pourront continuer à recevoir le journal et à avoir accès au site, via un abonnement annuel de 150 € TTC (1 à 3 accès).**



### Le journal « Eaux Claires »

Élaboré en lien avec le site Internet, il est adressé une fois par mois à toutes les collectivités adhérentes du SIDESA et autres abonnés, soit plus de 1 000 personnes (dont environ la moitié hors du territoire du SIDESA). Il permet d'assurer une information régulière sur les actualités, les dossiers de fond, les réponses du SIDESA aux questions des collectivités, la veille juridique. Le graphisme et la présentation ont été améliorés (version feuilletable en ligne).

Il a permis de communiquer sur les grands thèmes de l'année 2017 et notamment sur :



- Installation d'antennes sur les réservoirs aériens d'eau potable
- La Commission d'Appel d'Offres
- Paiement des factures : pénalités et frais de recouvrement
- Sécheresse et pouvoirs du préfet
- Non-cumul des mandats nationaux et locaux
- Conformité du raccordement au réseau public d'assainissement
- Les règles applicables aux SPIC (I) : Le régime budgétaire et comptable et (II) : Personnel et usagers des services publics d'eau et d'assainissement
- Lanceurs d'alerte
- Les enjeux de l'entretien des forages
- Financement des réseaux publics d'eau et d'assainissement et constructions nouvelles : PUP
- La leptospirose
- Résiliation des marchés publics



**Les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) permettent de relayer l'actualité « en direct »**

# Le conseil juridique

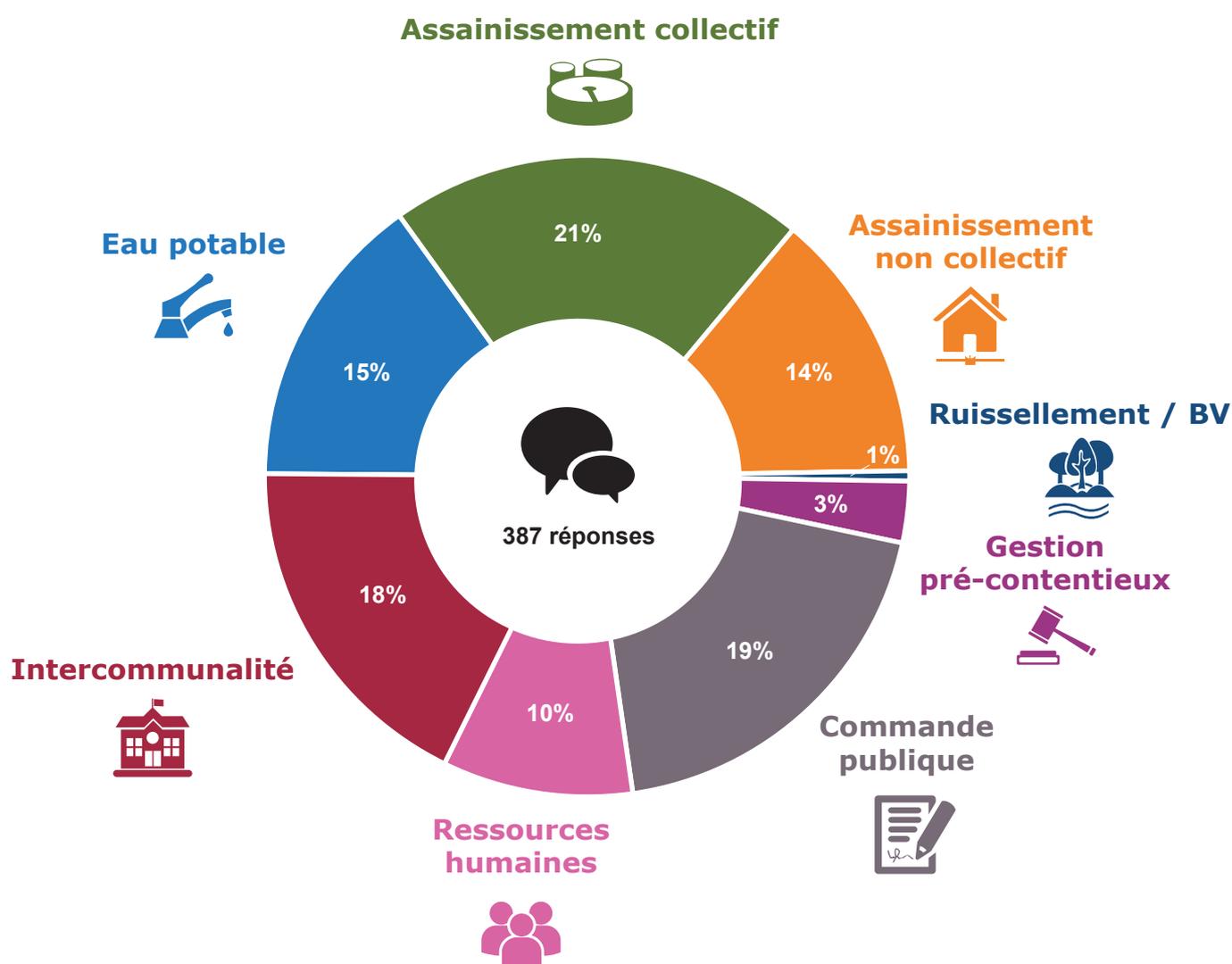
L'assistance juridique se rapporte à tous les thèmes concernant la vie des collectivités : de leur organisation et fonctionnement interne à la résolution de litiges en passant par l'exécution de leurs missions dans les domaines de l'eau, l'assainissement, la lutte contre le ruissellement et les inondations.

L'assistance juridique est réalisée via des réponses écrites, des consultations téléphoniques, des rencontres avec les collectivités.



## Réponses aux questions des adhérents

En 2017, le nombre de réponses est en augmentation de 22% par rapport à 2016, en particulier dans les domaines de la commande publique et des ressources humaines.



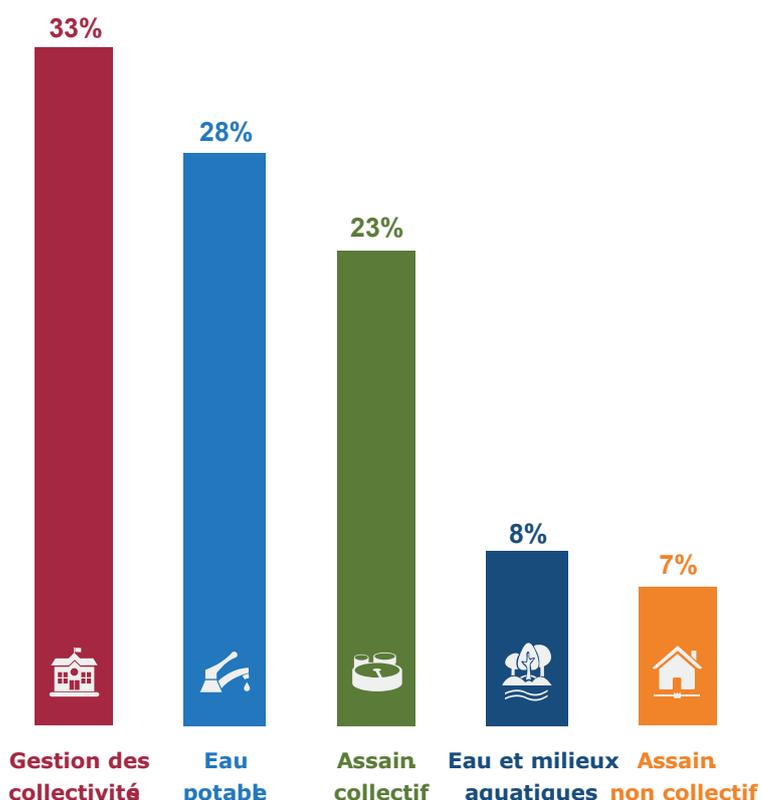
En outre, le SIDESA réalise une veille juridique relayée via le site internet, des newsletters aux abonnés, le journal Eaux Claires et les réseaux sociaux.



## Le relais via le site internet

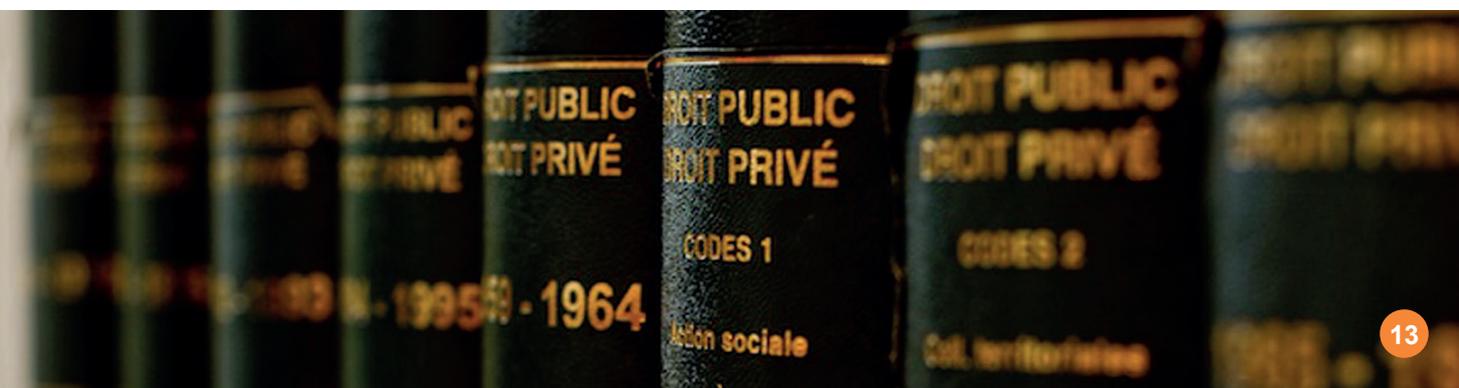
En 2017, certains domaines ont particulièrement fait l'objet de visites sur le site internet :

### Les articles les plus visités par thématique



### Les articles les plus consultés

- le passage de canalisations publiques en terrain privé ;
- la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- les marchés publics - acomptes et avances ;
- les travaux publics et indemnisation des commerçants ;
- le contrôle des raccordements ;
- Biens de retour, biens de reprise et biens propres ;
- la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;
- le contrôle de légalité des marchés publics ;
- la conformité du raccordement ;
- la consultation de l'ABF ;
- la desserte en eau potable des habitations existantes ;
- le service public de défense extérieure contre l'incendie ;
- la transmission des actes au représentant de l'État.



# L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Le SIDESA intervient dans tous les grands domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Nous assurons le montage administratif, juridique et technique, le suivi des procédures et des prestations dans les limites fixées par le maître d'ouvrage. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage constitue une de nos principales activités et source de financement. Il faut cependant noter que le nombre d'affaires qui sont sans suite augmente, que certaines études s'étalent de plus en plus dans le temps (DUP, BAC, sécurisation...). Néanmoins, les méthodes et procédures internes s'affinant, la même prestation est aujourd'hui facturée à un meilleur tarif.

**L'année 2017 a été marquée par la réalisation d'études de transferts des compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre, ainsi que par une forte percée de notre activité auprès de collectivités non adhérentes.**

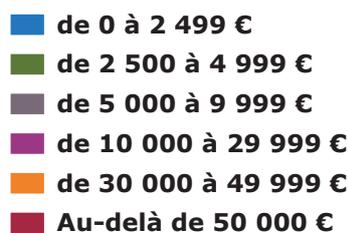
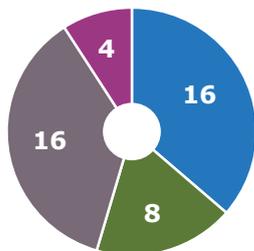
Il convient de noter que les collectivités **adhérentes** confient au SIDESA de nombreuses affaires (avec et sans mise en concurrence) pour un montant moyen de 5 200 € HT.

55 % des affaires confiées par les collectivités adhérentes sont des affaires d'un montant inférieur à 5 000 € HT.

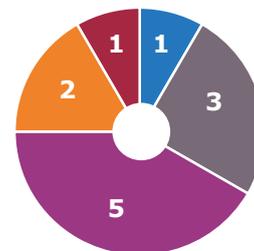
En revanche, les **collectivités non-adhérentes** font confiance au SIDESA (qui plus est systématiquement à l'issue d'une procédure de mise en concurrence) pour un nombre moins important d'affaires, mais dont le montant est significativement plus élevé. Le montant moyen de ces affaires est de 19 000 € HT.

92% des affaires confiées au SIDESA sont supérieures à 5 000 € HT.

Montant des affaires confiées par les collectivités adhérentes



Montant des affaires confiées par les collectivités non adhérentes



En 2017

**57**  
Affaires nouvelles



**466 875 €**  
Montant total

Allant de 750 à 54 000 €  
avec une moyenne de 8 190 €

Le SIDESA a proposé en 2017 aux collectivités publiques ses services tarifés d'ingénierie, administratifs et juridiques, notamment dans les domaines suivants :



## Différentes actions ad hoc sont menées en matière juridique

- Analyse du fonctionnement du service administratif d'un syndicat d'eau et d'assainissement ;
- Analyse du fonctionnement du service public de l'assainissement collectif géré en régie ;
- Analyse du fonctionnement du service public de l'assainissement non collectif géré en régie ;
- Mise en place de servitudes de passage de canalisations publiques en terrain privé ;



## Les marchés publics

- De prestations intellectuelles : diagnostic de réseaux d'eau potable et d'assainissement, sécurisation de la ressource, BAC, recherche d'eau, maîtrise d'œuvre, traçages, mesures de turbidité, zonages d'assainissement ;
- De services : contrôle des installations d'ANC, conseil technique dans le cadre de contentieux (station d'épuration, barrage) ;
- De travaux : aménagement de STEP, renouvellement de canalisations en eau potable et en assainissement, réhabilitations d'installations d'ANC, réhabilitation et restructuration de réseaux, Mise en conformité de déversoirs d'orage, amélioration du fonctionnement et sécurisation des postes de refoulement viabilisation de voirie pour l'accès et l'exploitation de STEP, installation d'un système de décarbonatation ;
- De mise en œuvre de procédures réglementaires : DUP des captages, déclaration de stations d'épuration, dossiers d'autosurveillance.



## Les délégations de service public

Pour les délégations de service public, le volant de nos activités s'est considérablement valorisé puisque nous intervenons sur toute la durée de vie des contrats :

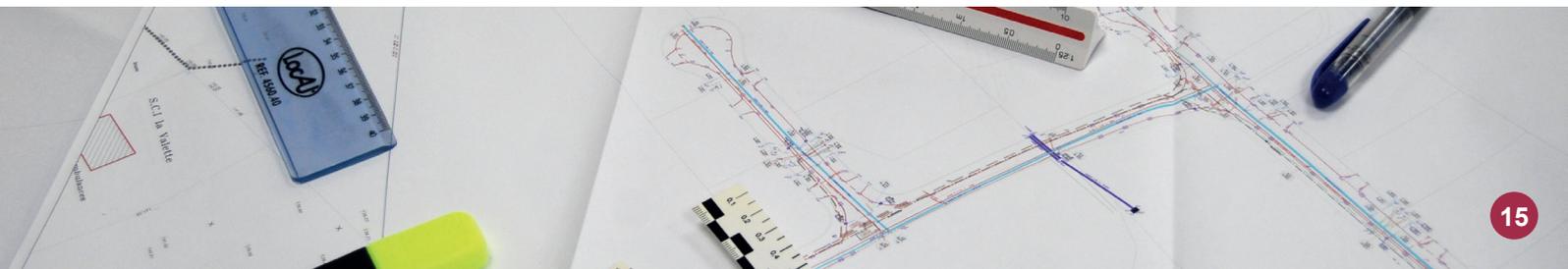
- Audit de sortie de contrat ;
- Procédure de mise en concurrence et négociation, avenants ;
- Contrôle occasionnel portant sur le respect des engagements du contrat, sur la qualité de l'exploitation, sur les aspects financiers ;
- Visites patrimoniales, utilisation des fonds de renouvellement ;
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

**La partie contrôle et audit donne de plus en plus de satisfaction, car elle permet de faire un point précis sur la vie des contrats. Elle est particulièrement importante en cas de négociation d'avenant car elle permet systématiquement de réduire les impacts financiers tout en augmentant la qualité du service.** Notre action et notre présence seront renforcées dans cette conjoncture difficile où les besoins restent importants mais les engagements en diminution.



## Nos interventions en matière de gestion patrimoniale

- Etudes de transferts de compétences eau et assainissement ;
- Etude de transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- Etablissement de conventions de vente d'eau en gros ;
- Etablissement de dossiers d'appel à projets (AESN) pour les travaux de renouvellement de canalisations
- Etablissement d'inventaires (obligatoires pour le 31/12/2013) ;
- Le calcul des indices de connaissance patrimoniale (risque de doublement de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau) ;
- Le développement d'une stratégie patrimoniale pour une bonne programmation des investissements et du renouvellement.



# L'équipe du SIDESA



**Norbert GUIBELIN**

Directeur Général des Services  
Ingénieur en chef hors classe,  
42 ans d'expérience

☎ 02 32 18 57 58 📱 06 32 37 28 54  
@ n.guibelin@sidesa.fr



**Claire ROCHELLE**

Responsable Administratif et juridique, Juriste  
Attaché Territorial Principal,  
14 ans d'expérience

☎ 02 32 18 47 48 📱 06 71 42 35 83  
@ c.rochelle@sidesa.fr



**Delphine BOURLIER**

Assistante,  
19 ans d'expérience

☎ 02 32 18 47 47 @ d.bourlier@sidesa.fr



**Kaïma DJOUBRI**

Assistante AMO  
Adjoint Administratif Principal,  
20 ans d'expérience

☎ 02 32 18 57 56 @ k.djoubri@sidesa.fr



**Cécile PAQUIN**

Assistante de direction chargée des finances  
Rédacteur Territorial,  
19 ans d'expérience

☎ 02 32 18 47 47 @ c.paquin@sidesa.fr



**François-Xavier RIMBOURG**

Ingénieur Eau & Environnement  
Ingénieur Territorial,  
13 ans d'expérience

☎ 02 32 18 57 55  
📱 06 30 45 27 57  
@ f.rimbourg@sidesa.fr



**Mickaël MILLE**

Ingénieur Eau & Environnement  
Chargé d'Affaires AMO,  
4 ans d'expérience

☎ 02 32 18 57 57  
📱 06 86 94 20 99  
@ m.mille@sidesa.fr



**Estelle HUSSON**

Ingénieur Eau & Environnement  
Ingénieur Territorial Principal,  
16 ans d'expérience

☎ 02 32 18 47 44  
📱 06 30 45 00 14  
@ e.husson@sidesa.fr



**Elise LEROUX**

Ingénieur Eau & Environnement  
Chargée d'Affaires AMO,  
8 ans d'expérience

☎ 02 32 18 47 46  
📱 06 30 45 14 27  
@ e.leroux@sidesa.fr



**Steve VIBERT**

Technicien SIG  
Technicien Territorial,  
10 ans d'expérience

☎ 02 32 18 57 59  
@ s.vibert@sidesa.fr



**Thomas GINER-BRION**

Ingénieur Eau & Environnement  
Chargé d'Affaires AMO,  
5 ans d'expérience

☎ 02 32 18 47 45  
📱 06 47 96 08 42  
@ t.ginerbrion@sidesa.fr